

Démarche : DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations en CCF

Organisme : Service Régional de la Formation et du Développement

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Portail de dépôt des demandes d'habilitation à la mise en œuvre des évaluations en CCF pour les formations par la voie de l'apprentissage du Ministère en charge de l'agriculture en région Centre-Val de Loire

DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION - MISE EN OEUVRE DU CCF

Références réglementaires

Arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028508667>

Les habilitations doivent être déposés minimum 3 mois avant le début de la formation et devront prendre en compte la rénovation des diplômes.

Année :

Année de dépôt de la demande

Type d'établissement concerné

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

EPL

Établissement privé

MFR

Département

18

CIA du Cher

28

CFA de l'Eure et Loir

CFPPA de Chartres

36

CFA de l'Indre

CFPPA de Châteauroux

37

CFA de l'Indre et Loire

CFPPA Tours Fondettes

CFPPA Amboise

41

CFA du Loir et Cher

CFPPA du Loir et Cher

45

CFA du Loiret

CFPPA Le Chesnoy Les Barres

Diplôme concerné :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CAPagricole

Bac pro

BTSA

Spécialité/option :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Agricultures des régions chaudes

Jardinier-paysagiste

Lad-cavalier d'entraînement

Maréchal-ferrant

Métiers de l'agriculture

Opérateur en industries agroalimentaires

Palefrenier soigneur

Services aux personnes et vente en espace rural

Travaux forestiers

Pour cette spécialité, vous devez effectuer une demande par support.

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations e

Spécialité/option :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Agroéquipement
- Aménagements paysagers
- Bio-industries de transformation
- Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
- Conduite et gestion de l'entreprise hippique
- Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
- Conduite de productions aquacoles
- Conduite de productions horticoles
- Forêt
- Gestion des milieux naturels et de la faune
- Laboratoire contrôle qualité
- Services aux personnes et animation dans les territoires
- Technicien conseil vente en alimentation
- Technicien conseil vente en animalerie
- Technicien conseil vente univers jardinerie
- Technicien en expérimentation animale

Spécialité/option :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Agronomie et culture durables
- Aménagements paysagers
- Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- Analyses agricoles, biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales
- Aquaculture
- Développement de l'agriculture des régions chaudes
- Développement, animation des territoires ruraux
- Génie des équipements agricoles
- Gestion et maîtrise de l'eau
- Gestion et protection de la nature
- Gestion forestière
- Métiers du végétal : Alimentation, ornement et environnement
- Productions animales
- Métiers de l'élevage : développement, production, conseil
-

Technico-commercial

Viticulture-oenologie

Pour cette spécialité, vous devez effectuer une demande par option.

Type de formation :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Apprentissage

Formation professionnelle continue

Mixage des publics Apprentissage / Formation professionnelle continue

Rappel : en cas de mixage, deux demandes d'habilitations doivent être déposées, une pour chacun des publics concernés

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Une partie de la formation est dispensée en formation ouverte à distance (FOAD)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

type de FOAD proposée

Plusieurs choix sont possibles

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Synchrone

Asynchrone

Type de demande :

1ère demande d'habilitation : pour une nouvelle formation

Renouvellement : pour une habilitation au terme des 5 ans

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1ère demande d'habilitation

Renouvellement

Date de la 1ère habilitation :

Date prévisionnelle de début de formation :

FORMULAIRE DE LA DEMANDE D'HABILITATION

L'habilitation est délivrée par l'autorité académique à un centre de formation, pour un diplôme, une option ou une spécialité, pour un site et pour une voie de formation.

Calendrier d'alternance, livret de formation, tableau stratégique de formation, retour sur expérience, procédure de positionnement, individualisation, grille de visite en entreprise...

DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE - Demande d'habilitation pour la mise en œuvre des formations et tout autres documents que vous jugerez utile pour la compréhension de la mise en œuvre de la formation.

Dénomination du centre

Adresse postale du centre de formation :

Adresse mail :

Téléphone :

NOM Prénom du directeur du centre de formation :

Le directeur du centre de formation certifie l'exactitude des renseignements :

Certification qui vaut signature

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nom et Prénom de la personne référente pour le dossier d'habilitation :

Adresse électronique de la personne référente :

Présentation synthétique du projet :

Contexte, origine du projet, financeur principal, durée de formation, en centre et en entreprise...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Avis du Conseil d'Administration :

joindre obligatoirement les extraits des procès-verbaux du Conseil d'Administration datés et signés (actes des délibérations)

PRESENTATION DU DISPOSITIF D'EVALUATION PREVISIONNEL

Cette fiche est transmise au président de jury qui l'utilise lors de l'agrément du plan d'évaluation et qui signale, le cas échéant, dans le procès-verbal les écarts significatifs constatés.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Le centre de formation doit préciser la durée, le rythme, les objectifs et le calendrier prévisionnel des périodes en entreprise. Le centre de formation précise la manière dont sont informés les tuteurs et les maîtres de stage ou d'apprentissage du déroulement de la formation, de leur implication dans la construction du plan de formation, de leur participation éventuelle à l'évaluation et du suivi des périodes en entreprise par les formateurs. Outre les visites de formateurs, les réunions de tuteurs, de maîtres de stage ou de maîtres d'apprentissage , le suivi des périodes en entreprise doit être assuré à l'aide de documents de liaison (outils de liaison, conventions et modèles de contrat pédagogique individuel). Pour les formations par apprentissage, la répartition des séquences de formation entre l'entreprise et le centre de formation doit être clairement indiquée. Le centre de formation doit également fournir une description des structures qui serviront de support à la formation : caractéristiques principales, nature des activités... Une habilitation ne peut être délivrée en l'absence de documents de liaison permettant la mise en œuvre d'une réelle pédagogie de l'alternance.

Durée totale de la formation CAP:

Rappel réglementaire :

formation en apprentissage : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042244708

formation continue : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034131663

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

CAPa 2 ans - 800 heures

Durée totale de la formation Bac Pro:

Rappel réglementaire :

formation en apprentissage : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041913676

formation continue : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032692542

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

inférieure à 1850 heures

égale à 1850 heures

supérieure à 1850 heures

Merdi d'indiquer la durée de formation Bac Pro et de la justifier (classe de Seconde déjà effectuée)

Attention : la réduction horaire sélectionnée doit concerner toute la formation, pour tous les apprenants

Durée totale de la formation BTSA :

Rappel réglementaire :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037066421

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1350 heures

Durée en centre de formation :

Cette durée doit réglementation être égale ou supérieure à la durée de formation réglementaire (en heures)

Durée des périodes en entreprise :

(en heures)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Organisation et rythme de l'alternance (calendrier)

Lieux de formation (si différents de l'adresse postale)

Nom(s) et adresse(s) complète(s)

Stratégie de la mise en œuvre de la formation alternée

Présence d'un tableau de répartition des objectifs CFA/entreprise
(tableau stratégique de formation - TSF)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce jointe :

Modalités d'information des maîtres de stage du déroulement de la formation

Visite et suivi des périodes en entreprise à préciser

Modalités d'individualisation proposées et positionnement

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Détails sur ces modalités :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce à joindre :

Procédures, outils, dossiers de suivi, grilles d'entretien de positionnement, plans de formation, contrats, ...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Présentation du dispositif de formation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Organisation des périodes en entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Partenariats mobilisés pour la mise en oeuvre de la formation

Utiliser impérativement le modèle de fichier en PJ, à déposer ensuite en version PDF

PRESENTATION DES MODULES MIP (CAP), MAP (Bac Pro) ou MIL/EIL (BTS)

Les projets de MIP (CAP) de MAP (BCP) ou MIL/EIL (BTS) doivent être présentés tous les ans à la validation de la DRAAF et ce en dehors de la démarche de demande d'habilitation .

Le dossier de demande d'habilitation CCF est indépendant de la demande de validation du MIP, du MAP et du MIL/EIL. Cette demande de validation de modules locaux fait l'objet d'une autre procédure.

Vous allez compléter les champs pour déclarer un module MIP (CAP)

Vous allez compléter les champs pour déclarer un module MAP (Bac Pro)

Vous allez compléter les champs pour déclarer un module MIL/EIL (BTS)

Date de validation par la DRAAF

Intitulé :

Objectifs du module :

Présentation synthétique du module :

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Qualification des formateurs

Utiliser impérativement le modèle de fichier en PJ